



FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides

Objet : Dénonçons le non-respect de la convention collective

Chères membres,

La convention collective récemment signée prévoit à la lettre d'entente n° 32, *Relative à la réduction du recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante*, le déploiement du Processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA). Un gain syndical important, attendu depuis longtemps par les professionnelles en soins. Or, ce déploiement, qui devait être opérationnel en juin 2025, accuse un retard inacceptable. Pourquoi? Parce que l'Employeur a mal évalué l'ampleur du travail nécessaire pour déployer le PURA? Non. Il s'agit d'un choix. Celui de ne pas livrer ce qui a été négocié, signé, convenu.

Ce retard dans le déploiement du PURA n'est pas anodin. Il prive les membres de la FIQ de la reconnaissance pleine et entière de leur ancienneté. Il entraîne des impacts financiers, professionnels et humains en plus d'envoyer un signal déplorable : la parole de l'État n'a que peu de valeur.

Une fois de plus, l'Employeur nous démontre à quel point il prend à la légère ses propres engagements. Pire encore, ce n'est pas la première fois. Lors de la précédente convention, des retards similaires avaient déjà causé un préjudice important, avec des versements différés de plus de deux ans. L'histoire se répète. Et c'est toujours nous qui en faisons les frais.

C'est pourquoi nous vous invitons aujourd'hui à vous joindre à une action collective. En **signant, copiant/collant** le modèle de lettre ci-bas adressée à votre DRH d'établissement, vous dénoncerez, haut et fort, le mépris administratif de l'Employeur et exigerez le respect immédiat de la convention collective, incluant la mise en œuvre complète et sans délai du PURA.

Rappelons que le PURA, c'était une idée du ministre Christian Dubé pour reconnaître l'ancienneté, notamment aux professionnelles en soins issues des agences. Pendant la négociation, il pointait les syndicats comme obstacle. Et pourtant! Les syndicats ont collaboré, l'entente est adoptée... mais c'est le réseau, encore une fois, qui échoue à le déployer. Alors, le ministre compte-t-il s'excuser d'avoir accusé à tort les syndicats?

Nous n'acceptons plus les demi-mesures.

Nous n'acceptons plus l'ignorance volontaire.

Nous n'acceptons plus que ce qui est signé ne soit pas respecté.

Assez, c'est assez.

Signez et envoyez cette lettre. Faites-vous entendre.

Courriel DRH : antoine.trahan.cissslau@ssss.gouv.qc.ca

Et mettre en cc la PDG : julie.delaney@ssss.gouv.qc.ca

Solidarité,

Votre comité exécutif FIQ-Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides